

## Une manière originale de percevoir les dommages et intérêts après jugement rendu.

Je tiens, avant tout, à remercier l'agent de Police Municipale qui m'a fait parvenir la méthode et le document utilisés dans sa Commune afin d'obtenir la garantie de paiement des dommages et intérêts prononcés lors d'un jugement.

S'appuyant sur la Loi de protection des fonctionnaires, l'intéressé fait une demande écrite à sa Municipalité qui prend, apparemment, en charge la somme due et s'occupe ensuite du recouvrement de la dette auprès de ou des auteurs des faits à travers son Service Juridique.

Je vous invite donc à vous rapprocher de vos Collectivités respectives afin de tenter d'obtenir ce mode de dédommagement bien pratique !!!



Département ...

**VILLE D'IXEVILLE**

République Française

## MAIRIE D'IXEVILLE

### Police Municipale

Nom Prénom  
Police Municipale  
Grade  
Matricule .....

Monsieur le MAIRE  
D'IXEVILLE

### Service Juridique

Affaire : .....-C/ .....  
N° de Jugement .....  
N° de Parquet .....

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de ma fonction de Policier Municipal, j'ai été amené à effectuer sur la voie publique, une interpellation le .../.../..... Par jugement, en date du .../.../....., le Tribunal de grande Instance de ..... a condamné solidairement Messieurs ..... à me verser la somme de .....euros de dommages et intérêts pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et injures publique.

En application de l'article 11 de la loi de 1983 sur la protection des fonctionnaires, je vous demanderais de bien vouloir me faire verser la somme dû au titre des victimes d'infractions, et saisir la commission d'indemnisation en vue du recouvrement de cette créance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon profond respect.

IXEVILLE le .../.../.....

L'Agent de P.M

CHAMPION Bruno - Responsable de la Commission Nationale P.M du S.A.F.P.T